Date de dépôt: 31 août 2005
Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la gestion de la crèche sise à l'Hôtel des Finances (Espace de Vie Enfantine Edmond Kaiser) pour 2003

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le présent rapport vous est présenté en application de l'article 9 de la loi du 25 mai 2000 instituant une fondation de droit public pour la crèche sise à l'Hôtel des finances, nommée EVE (espace de vie enfantine) Edmond Kaiser ci-après la crèche. Le précédent rapport portait sur l'année 2002.

1) Quelques rappels relatifs aux caractéristiques de la crèche

La crèche est une fondation de droit public, elle est gérée en partenariat avec la Ville de Genève (Délégation à la petite enfance). L'Etat et la Ville de Genève assument ensemble et pour moitié chacun, le déficit de fonctionnement de l'établissement, sauf, en ce qui concerne le budget 2004 pour lequel la Ville de Genève a accepté de pallier le refus du canton de subventionner les trois nouvelles places créées.

2) Financement et contrôle de la crèche

A sa création, son financement a été assuré par une première loi, votée le 25 mai 2000, et ouvrant un crédit extraordinaire de fonctionnement fixé au maximum à 170 000 F pour 2000 et un crédit de fonctionnement fixé au maximum à 487 000 F dès 2001 au titre de subvention cantonale annuelle, (un loyer de 87 000 F plus frais de fonctionnement de 400'000 F.).

Une deuxième loi, adoptée par la Grand Conseil le 13 décembre 2002, a augmenté la subvention annuelle de 487 000 F à 618 000 F dès 2003 (avec un loyer de 108 000 F et une subvention de 510 000 F pour le fonctionnement). Cette loi a permis à la crèche d'augmenter sa capacité d'accueil de 10 places

ATAR ROTO PRESSE – 450 ex. – 09-2005

dès août 2002. A la rentrée 2003-2004, elle a encore souhaité offrir 3 places supplémentaires, prises sur le budget 2004, faisant passer ainsi la subvention de 618 000 F à 657 000 F, mais la commission des finances a refusé cette augmentation.

Les places en question existant déjà, la Ville de Genève a accepté de les financer à la condition que ces places soient occupées par des enfants domiciliés en Ville de Genève (enfants habitant le quartier). Le but de la crèche est avant tout de permettre à des parents de placer leurs enfants et non de mettre deux collectivités publiques en rivalité. Les trois nouvelles places ont donc pu satisfaire trois nouvelles familles, habitant le quartier.

La gestion rigoureuse de la crèche a permis de restituer, pour 2003, 58 000 F aux collectivités publiques.

Les comptes ont été contrôlés et approuvés par la Fiduciaire Privée SA. Ils ont été ensuite transmis à l'Inspection cantonale des finances (ci-après ICF) qui les a approuvés moyennant quelques remarques acceptées par la fondation qui les respectera dans la tenue des comptes 2004. La synthèse des comptes de la crèche est annexée au rapport de l'ICF, remis aux commissions des finances et de contrôle de gestion conformément à l'article 8, alinéa 3, lettre c de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques.

3) Capacité d'accueil de la crèche

La crèche avait une capacité d'accueil de 35 enfants en 2000 et 2001, elle a accueilli depuis août 2002, 45 enfants et depuis août 2003, 48 enfants. La moitié des enfants qui fréquentent la crèche ont des parents travaillant à l'Hôtel des finances ou dans un service de l'Etat sis à proximité, l'autre moitié des enfants habitent le quartier.

Le tableau statistique ci-après renseigne sur la fréquentation de la crèche.

Il démontre notamment :

– que l'Etat a un peu moins d'abonnements que la Ville, mais les utilise plus;
– que la Ville a 90% de temps complets pour 10% de temps partiels (Etat 71%/29%).

E.V.E. Edmond-Kaiser – Année 2003

	31 enfants ETAT				31 enfants VILLE			
	ABO		REEL		ABO		REEL	
	j/an	*pondéré*	*j/an*	*pondéré*	*j/an*	*pondéré*	*j/an*	*pondéré*
100%	3124	3124	2261	2261	4224	4224	2809	2809
75%	1188	891	547	410	264	198	161	121
50%	572	286	394	197	264	132	173	87
45%	132	59	110	50	352	158	178	80
		4360		**2918**		**4712**		**3097**

62 enfants pour 48 places = **1,29** enfant par place

44 semaines de 5 jours = 220 jours

Pourcentage ETAT - VILLE: **48,5% - 51,5%**

Les parents paient un ABO et les enfants manquent:

6015 9072 0.66303 **33,7%**

V + E	**Taux d'Occupation des Places**				**Taux d'Absentéisme Enfant**			
jours d'abo	4360	4712	9072		*j. d'abo*	4360	4712	9072
jours potentiels	48	220	10560		*j. rééels*	2918	3097	6015
			0.85909					
				ABO 85,9%				
jours réels	2918	3097	6015		*j. d'abo*	9072		
jours potentiels	48	220	10560		*j. rééels*	6015		
			0.5696			3057	10560	0.28949
				REEL 56,9%	**ABSENT. 28,9%**			

85.9	**56.9**	**29**

4) Conclusion

Le conseil de fondation de la crèche, la direction, le personnel et les usagers sont satisfaits de son fonctionnement et ne regrettent que le fait de ne pouvoir mieux satisfaire les besoins des parents à la recherche pressante de places en crèches pour équilibrer leurs vies familiale et professionnelle. Les intervenants sont néanmoins reconnaissants aux autorités de l'Etat et de la Ville d'y contribuer.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf